

Compte administratif - Budget : **Note de présentation brève et synthétique**

Commune de NOMEXY
Année 2017-2018

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. Compte Administratif

A) Fonctionnement

B) Investissement

C) Ratios

III. Le Budget primitif

A) Orientations politiques

B) Fonctionnement

C) Investissement

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2016. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte, Par cet acte, le maire, ordonnateur présente un bilan de l'année écoulée.

Le compte administratif 2016 a été voté le 17 Mars 2017 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le **budget de fonctionnement** permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Le **budget d'investissement** prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la création d'une salle de classe et à l'informatisation des écoles, d'aménagement de voirie, d'accessibilités pour les personnes à mobilité réduite...).

II. Compte administratif

a. Budget de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Principaux postes	2016	2017
Charges à caractère général	Energie, achats de repas, petit outillage	429 096 €	374 436 €
Personnel	Salaire et charges	813 132 €	811 539 €
Atténuations de produits	Reversement aux communes qui n'ont pas d'entreprises d'une partie des fonds collectés	114 671 €	95 369 €
Autres charges de gestion courantes	Pompiers, services d'eau, indemnités des élus, subventions aux associations	173 641 €	176 977 €
Charges financières	Intérêts d'emprunts	13 195 €	10 304 €
Charges exceptionnelles	Prix accordés pour les maisons fleuries et les illuminations de Noël	560 €	7 207 €
Total des charges		1 544 295 €	1 475 832 €
Opération d'ordre	Opération non financière entre le budget de fonctionnement et d'investissement permettant de constater la dépréciation des biens	60 880 €	29 063 €
Total dépenses		1 605 175 €	1 504 895 €

Recettes de Fonctionnement	Principaux postes	2016	2017
Atténuation de charges	Remboursement liés à des salariés mis à disposition ou absents	83 303 €	93 089 €
Produits et services	Services périscolaires, portage de repas, cimetières	122 812 €	116 857 €
Impôts et taxes	Taxe d'habitation, taxes foncières, impôts des entreprises compensés par la CAE (CFE, CVAE...)	835 029 €	834 595 €
Dotations et participations	Dotations de l'état et subventions	580 397 €	582 259 €
Autres produits	Location des logements et garages +excédent budget forêt	68 234 €	99 613 €
Produits exceptionnels	Vente de terrains	217 489 €	79 817 €
Total Produits		1 907 263 €	1 806 230 €
Opération d'ordre	Opération non financière entre le budget de fonctionnement et d'investissement permettant de constater la dépréciation des biens	58 688 €	7 826 €

Les recettes de fonctionnement correspondent :

- aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centre de loisirs, garderie, loyers, locations de salles, ...) pour 168341€,
- aux impôts locaux,

La commune a, dans le cadre de son programme politique, décidé de baisser les taux d'impôts sur les ménages depuis 2014.

Les taux en 2017 étaient fixés comme suit :

Taxe d'habitation 11.48 %

Foncier bâti 19.25 %

Foncier non bâti 22.69 %

Le produit de la fiscalité locale des ménages pour 2017 s'est élevé à : 560 356€

D'autres produits issus des taxes sur les entreprises, perçus et compensés par la Communauté d'Agglomération viennent compléter les produits liés aux impôts.

- aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Pour autant, les recettes de fonctionnement des communes ont tendance à baisser du fait d'aides de l'Etat en constante diminution (429000 € de dotation globale de fonctionnement en 2015, 397 585 € en 2016 et 379920 en 2017)

Les recettes de fonctionnement 2017 représentent 1 814056 € aux quelles il faut ajouter un excédent reporté de 204 244 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2017 représentent : 1 475 832 € soit une diminution 4.5 % par rapport à 2016

Les charges de personnel, déduction faite des atténuations de charges constituent une part importante du budget 718450 € soit 48.7 % des dépenses de fonctionnement. Les frais de personnels ont diminué de 1.5% par rapport à 2016

L'équipe de travail était constituée de 10 agents techniques, 5 animateurs, 3 ATSEM, 3 personnels administratifs et 2 policiers municipaux.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Pour l'année 2017 cet écart était de 309161 € (1 814 056 – 1504895 €). Cet écart est moins important qu'en 2016 (362 967 €)

Il demeure pour autant remarquable puisque la commune avait bénéficié en 2016, d'un produit exceptionnel de 152000 € reçu de la Communauté d'Agglomération d'Epinal un remboursement lié au transfert de la zone d'activité.

b. Budget d'investissement

Dépenses d'investissement	Principaux postes	2016	2017
Emprunts (Capital)	3 emprunts liés aux travaux de voirie	87 234 €	87 373 €
Immobilisations incorporelles	Modification du PLU	3 299 €	4 915 €
Subventions d'équipement versées	Etude pour la requalification des friches et éclairage public	16 331 €	51 196 €
Immobilisations corporelles	Remplacement de toiture, remplacement du paratonnerre de l'église, informatisation, panneau d'information	181 996 €	101 884 €
Immobilisations en cours (Non finalisées en fin d'année)	Mise en accessibilité de la mairie et de la salle des fêtes	161 797 €	145 580 €
Autres immo financières		11 910 €	0 €
Total dépenses		462 566 €	390 948 €
Opération d'ordre et de transfert entre sections	Opération non financière entre le budget de fonctionnement et d'investissement permettant de constater la dépréciation des biens	58 688 €	7 826 €
Total dépenses d'investissement		521 254 €	398 774 €

Recettes d'investissement		2016	2017
Dotations fonds divers et réserves	Economies réalisées par la commune l'année précédente	244 918 €	372 089 €
Subventions d'investissement	Aides de l'état, de la région, du département et du FIPHFP	32 697 €	146 889 €
Emprunts dettes et assimilés	Cautions	380 €	380 €
Total produits		277 994 €	521 375 €
Opération d'ordre	Opération non financière entre le budget de fonctionnement et d'investissement permettant de constater la dépréciation des biens	60 880 €	29 063 €
Total produits d'investissement		338 874 €	550 438 €

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

La commune avait mis l'accent sur trois programmes :

- Réalisation d'un programme d'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les locaux de la mairie et de la salle des fêtes
- Poursuite de l'informatisation des écoles avec l'installation dans chaque classe de l'école élémentaire d'un vidéo projecteur interactif
- Communication avec une refonte du site Internet et l'installation d'un panneau d'information

Des investissements ont également été portés pour remplacer des toitures vieillissantes (préau du groupe scolaire et du funérarium et remplacement du paratonnerre de l'église).

Enfin un programme de modernisation de l'éclairage public a été engagé en 2016-2017. D'autres programmes vont suivre dans les années à venir

Les programmes de travaux ont été en grande partie réalisés sur l'exercice 2017

Des reports ont été réalisés en 2017 pour finaliser les travaux à hauteur de 5500 € en dépense ce qui demeure être très faible.

La poursuite de gestion budgétaire maîtrisée engagée depuis le début du mandat commence à payer puisque le report de résultat s'élève à 404 294.82 € pour 204 244.38 € en 2016.

Un report de résultat plus important permet de poursuivre la politique d'investissement sans avoir un recours systématique à l'emprunt

c. Ratios

La commune est ici comparée à des communes de même strate à l'échelle du département de la région ou de l'état.

	Montant en €	Montant en € par habitant			
		Commune	Département	Région	National
Budget					
Produits de fonctionnement réels	1.625601 €	741	783	803	896
Charges de fonctionnement réelles	1 316 437€	600	633	658	744
Produits d'investissement	548 421 €	250	357	426	402
Dépenses d'investissement	398 774€	183	236	372	395
Dettes					
Encours de la dette	350 000 €	160	432	653	690
Annuité de dettes	97 297 €	44	62	87	94
Autofinancement					
Capacité d'autofinancement brute	336 943 €	154	166	152	166
Capacité d'autofinancement nette	249950 €	114	118	85	96

Les ratios ont ici été établis en € par habitant ce qui permet de comparer des collectivités de taille différente.

Les dépenses et recettes de la collectivité sont assez proches de la moyenne départementale. Les produits d'investissement sont plus importants que les années précédentes sans pour autant correspondre aux moyennes des autres strates.

La dette reste très inférieure aux moyennes départementales, régionales et nationales. Les annuités sont également inférieures mais de manière moins significative car la commune a fait le choix de contracter des prêts avec un échéancier de remboursement rapide. La commune supportait encore 3 prêts en 2017. Dès 2018 seuls deux prêts seront encore à honorer (2020 et 2025) .

La capacité d'autofinancement indique l'excédent de ressources internes générées, qui peut être affecté à plusieurs enjeux: augmenter ses fonds de roulement, pour sécuriser sa trésorerie ; réaliser des investissements, rembourser ses emprunts et ses dettes.

La capacité d'autofinancement brute ou nette (déduction faite des remboursements emprunts) se situe à un niveau supérieur aux autres moyennes ce qui démontre une gestion raisonnée de la commune.

III. BUDGET 2018

a) Orientations politiques

Un accent a été mis pour continuer à contenir les dépenses de fonctionnement en vue de poursuivre les investissements nécessaires au développement de la commune.

La commune a décidé de maintenir les taux d'impôts des ménages.

Les taux pour 2018 ont été fixés comme suit :

- Taxe d'habitation 11.48 %
- Taxe foncier bâti 19.25 %
- Taxe foncier non bâti 22.69 %

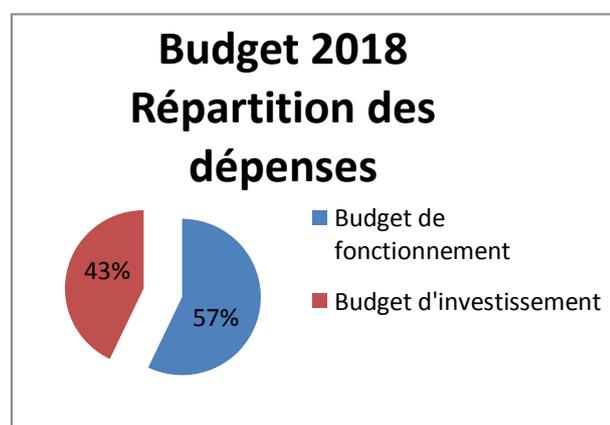
b) Budget 2018 par nature de dépense

Les élus votent chaque année en avril le budget principal et un budget annexe (Forêt).

Le budget se décompose en 2 parties le fonctionnement qui a pour objet de régler les dépenses courantes et l'investissement qui porte principalement sur le financement des travaux.

En 2017, la part des investissements était de 30 %.

Suite aux efforts consentis les années précédentes, elle représente aujourd'hui une part plus significative.



Il s'agit ici d'une prévision budgétaire votée par le Conseil municipal. L'ordonnateur (le Maire) et le payeur (la trésorerie de Thaon-les-Vosges) s'appuieront sur les limites budgétaires fixées pour régler les différentes factures et recouvrir les encaissements.

Contrairement au compte administratif qui est une photo des comptes en fin d'exercice, le budget se doit d'être équilibré en dépenses et en recettes.

Par comparaison avec l'année 2017, les recettes de fonctionnement réelles hors excédent reporté ont été encaissées à hauteur de 106 % des sommes prévues au budget. Les dépenses ont été réglées à hauteur de 88.3 % du budget prévu.

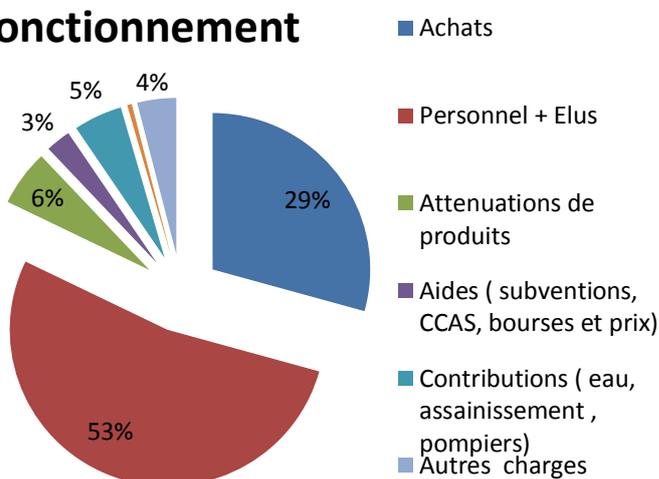
Cet écart permet de renforcer l'excédent en fin d'exercice ce qui est nécessaire pour financer les investissements futurs avec des fonds propres.

B.1) Fonctionnement

Le budget de fonctionnement s'est établi comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Montants	Recettes de Fonctionnement	Montants
Charges à caractère général	489 100 €	Atténuation de charges	52 000 €
Personnel	829 757 €	Produits et services	115 381 €
Atténuations de produits	96 698 €	Impôts et taxes	846 337 €
Autres charges de gestion co	180 046 €	Dotations et participations	574 071 €
Charges financières	8 000 €	Autres produits	83 000 €
Charges exceptionnelles	11 800 €	Produits financiers	5 €
Dépenses imprévues	54 271 €	Produits exceptionnels	101 735 €
Total des charges réelles	1 669 672 €	Total Produits réels	1 772 529 €
Opération d'ordre	37 119 €	Opération d'ordre	35 702 €
Virement à la section d'investissement	505 735 €	Excédant réporté	404 295 €
Total dépenses	2 212 526 €	Total Produits de Fonctionnement	2 212 526 €

Dépenses de fonctionnement



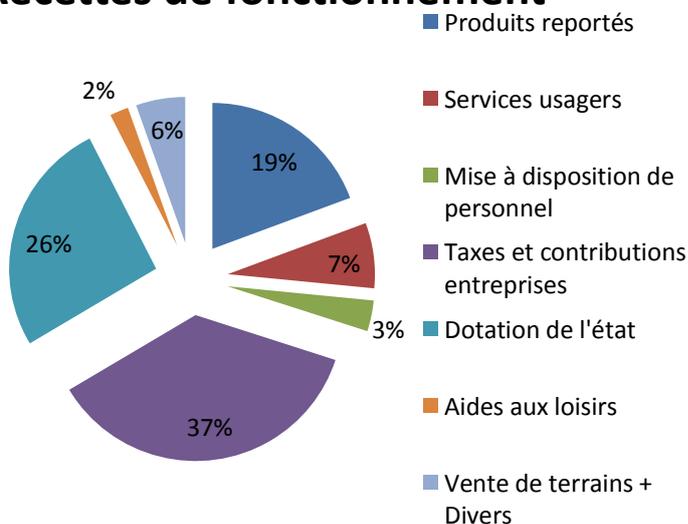
Les charges de personnel et indemnités représentent plus de la moitié du budget.

La commune peut ainsi effectuer les travaux d'entretien des bâtiments et des espaces verts, la prise en charge des enfants à l'école et à l'accueil de loisirs et effectuer les tâches administratives.

Le deuxième poste correspond aux achats avec notamment l'énergie, les frais liés aux repas des enfants et les fournitures nécessaires aux services techniques.

A noter également, le reversement de produits pour 7 % correspondant à des contributions des communes dites riches vers les plus pauvres.

Recettes de fonctionnement



Les produits proviennent pour un bon tiers des taxes locales et des contributions des entreprises. Les dotations de l'Etat représentent ¼ du budget ce qui est en régression par rapport aux années précédentes.

Les produits reportés issus de la gestion rigoureuse exercée les années précédentes ont progressés de 5 points entre 2017 et 2018.

Enfin les services aux habitants tels que la location de logements, de salles, les services d'accueil de loisirs représentent une part de 7 % ce qui est en soit significatif mais inférieur au coût réel du

service.

c) Budget 2018 : Investissements

Le budget d'investissement s'est établi comme suit :

Dépenses d'investissement	Montants	Recettes d'investissement	Montants
Emprunts	68 166 €	Dotations fonds divers et reserves	182 032 €
Immobilisations incorporelles	-	Subventions d'investissement	39 500 €
Subventions d'équipement versées	59 000 €	Emprunts dettes et assimilés	-
Immobilisations corporelles	294 450 €	Cession d'immobilisation	18 000 €
Immobilisations en cours	208 000 €	Emprunts Dettes assimilées	850 €
Autres immo financières	- €		
Dépenses imprévues	14 245 €		
Total dépenses réelles	643 861 €	Total produits réels	240 382 €
Opération d'ordre et de transfert entre sections	139 375 €	Opérations d'ordre + virement de la section de fonctionnement	542 854 €
Total dépenses d'investissement	783 236 €	Total produits	783 236 €

La commune va conduire des investissements

- La création d'une voirie sur la route de la Héronnière
- L'accessibilité du bureau de poste. La commune se chargera pour sa part de la création de la rampe d'accès, la Poste va complètement réaménager les bureaux pour les rendre plus conviviaux et fonctionnels
- Le remplacement du parc de véhicules et de l'outillage des services technique avec l'acquisition d'un fourgon, d'un camion benne, de tondeuses mobilisables sur terrains accidentés, d'une petite balayeuse de rue
- L'aménagement du groupe Bertrand pour permettre un usage des locaux par les associations et les écoles
- La poursuite des réfections de toiture avec le remplacement de la toiture du groupe Bertrand
- Le remplacement de l'éclairage public situé dans la rue de l'église par des installations LED
- L'aménagement paysager du rond-point du loup